

PRÉAVIS N° 173

AU CONSEIL COMMUNAL

Création d'une liaison piétonne entre le chemin de Pré-Fleuri et la route de Saint-Cergue comprenant un passage inférieur sous le NStCM et une passerelle piétonne sur le Cossy

Demande de crédit d'étude de CHF 91'500.-- TTC

**Délégués municipaux : M. Claude Dupertuis
Mme Elisabeth Ruey-Ray**

Nyon, le 16 août 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Un nombre important de personnes, notamment des écoliers, habitant le quartier de la Levratte, franchit les rails du NStCM au droit du chemin de Pré-Fleuri pour rejoindre la route de St-Cergue en traversant le Cossy et le cordon boisé et ceci pour éviter d'effectuer un long détour à pied. Une clôture métallique a été installée pour condamner ce passage. Malheureusement, celle-ci a été vandalisée à maintes reprises. Elle a été remplacée sur le passage le plus fréquenté par une barrière de type « MUBA ». Malgré toutes ces mesures, les trains du NStCM ont dû effectuer des freinages d'urgence pour ne pas happer des personnes présentes sur la voie.

Ce cheminement régulièrement pratiqué par les habitants des quartiers situés de part et d'autre du Cossy mérite d'être définitivement intégré au réseau des cheminements piétons de la ville en sécurisant le franchissement de la voie du NStCM et du cours d'eau du Cossy.

La nouvelle liaison piétonne, d'une longueur de 80 mètres, partira du chemin du Pré-Fleuri, passera sous la voie du NStCM, traversera le Cossy à l'aide d'une passerelle puis rejoindra la route de St-Cergue en passant au nord des bâtiments abritant le Tribunal d'arrondissement. Son tracé se situe en grande partie sur les parcelles 686 et 789, propriétés de la PPE Les Ronsiers.

Le Service des travaux et environnement a établi un avant-projet et a demandé l'avis d'une part des services de l'Etat concernés et, d'autre part, au représentant de la PPE Les Ronsiers, propriétaire des parcelles sur lesquelles se situent en grande partie l'aménagement projeté.

Les Services de l'Etat ont donné un accord de principe sur le projet. Ils ont, néanmoins, relevé les points suivants :

- Le SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissement) exige que le gabarit d'espace libre du Cossy soit maintenu.
- Le SFFN (Service des Forêts, de la Faune et de la Nature) exige que le cheminement proposé s'inscrive dans un concept de mobilité global, que le revêtement soit de type perméable et qu'il n'y ait pas d'abattage d'arbres.

Pour ce qui est du représentant de la PPE Les Ronsiers, la régie Rytz & Cie SA, le Service des travaux et environnement l'a rencontré et lui a fait parvenir un courrier présentant le projet et demandant l'accord des propriétaires pour l'inscription d'une servitude de passage public en faveur de la commune. La régie sollicitera ceux-ci lors de la prochaine assemblée générale prévue le 16 novembre prochain et nous fera parvenir par la suite leur décision.

L'avant-projet a également servi à lancer un appel d'offres sur invitation auprès de trois bureaux d'ingénieurs civils pour choisir le mandataire qui va étudier le projet.

2. Description du projet

La mobilité douce a un fort potentiel de développement étant donné les conditions favorables du territoire nyonnais (distance et topographie). En effet, Nyon est une ville pédestre (la partie dense se situe à 1 Km du centre) mais les discontinuités, dues aux cours d'eau et aux infrastructures ferroviaires, interrompent le réseau de mobilité douce.

NYON · PRÉAVIS N° 173 AU CONSEIL COMMUNAL

Le volet mobilité douce du Concept de mobilité urbaine a recensé cette liaison comme majeure pour assurer la continuité, la sécurité du réseau de mobilité douce local et également pour la relier au réseau des communes voisines (Extrait du chantier 3 du SDAN).

En plus des raisons de sécurité et de continuité, citées ci-dessus, le franchissement de ces obstacles permet de renforcer la part des mobilités douces et répondre ainsi à l'objectif de report modal de l'ordre de -20% des parts des transports individuels motorisés (TIM) en faveur du développement des mobilités douces et des transports publics. La réalisation de cette liaison s'inscrit donc dans la liste des mesures prioritaires à réaliser à court terme.

Il s'agit de construire une liaison piétonne entre le chemin Pré-Fleuri et la route de St-Cergue qui comprend la construction d'un passage sous-voie sur le NStCM et une passerelle piétonne sur le Cossy.

Les contraintes topographiques (vallon du Cossy) et techniques (passage inférieur du NStCM) conditionnent le profil en long de cette liaison qui le rend très irrégulier. Il sera par conséquent étudié plusieurs variantes de tracés et des mesures d'accompagnements selon les types d'usagers auxquels se destine la nouvelle liaison piétonne. Les accrochages de part et d'autre de l'ouvrage sont particulièrement sensibles : côté chemin de Pré-Fleuri, il s'agit de l'accès au passage sous-voie constitué d'un cadre en béton armé, implanté de telle façon à ce qu'il ne constitue pas une gêne pour le NStCM (notamment pour son exploitation), et le cheminement à implanter sur la rive droite du Cossy qui doit rattraper la différence de niveau entre le pont projeté et la route de St-Cergue. Pour faire suite à une demande du service cantonal des Forêts, de la Faune et de la Nature, le cheminement piéton sera de type minéral et perméable.

L'aménagement projeté sera étudié afin qu'il s'insère au mieux dans son environnement. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux ingénieurs civils de s'adjoindre les compétences d'un architecte paysagiste.

Une estimation sommaire a été faite selon le projet décrit dans les plans joints au présent préavis : le coût de l'opération, y compris les études, et serait de l'ordre de CHF 450'000 HT.

3. Incidences financières

Honoraires d'ingénieurs civils	CHF	45'000.00
Honoraires pour l'expertise	CHF	10'000.00
Sondages géotechniques, y compris rapport	CHF	25'000.00
Géomètres	CHF	<u>5'000.00</u>
	CHF	85'000.00
TVA 7.6 %	CHF	<u>6'500.00</u>
TOTAL TTC	CHF	91'500.00

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Cet investissement permet de fournir une solution durable au problème de la traversée des voies du NStCM plutôt que de devoir engager régulièrement des frais pour remettre en état une barrière de toute manière inefficace.

4.2. Dimension sociale

La construction de cette liaison permettra de sécuriser le déplacement des habitants, notamment des écoliers entre La Levratte et Le Rocher et de leur offrir un cheminement piéton dans un cadre plus attractif.

4.3. Dimension environnementale

Cette liaison s'inscrit dans la concrétisation du Concept de mobilité urbaine et favorisera la mobilité douce entre les quartiers situés de part et d'autre du Cossy.

Les mesures seront prises pour minimiser l'impact du chemin sur l'environnement : peu ou pas d'abattage d'arbres, revêtement perméable, espace libre du Cossy maintenu.

Pour la construction de la passerelle, l'utilisation du bois sera, autant que possible, privilégiée.

5. Conclusion

L'étude de cette liaison piétonne permettra d'établir le projet définitif de cette liaison, ainsi que déterminer son coût effectif. Elle permettra également d'établir le préavis qui sera soumis à votre Conseil en vue de sa réalisation.

NYON · PRÉAVIS N° 173 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 173 concernant une demande de crédit de CHF 91'500.-- TTC pour financer les études, y compris mise à l'enquête et mise en soumission d'une liaison piétonne entre le chemin de Pré-Fleuri et la route de Saint-Cergue comprenant un passage inférieur sous le NStCM et une passerelle piétonne sur le Cossy,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. un crédit de CHF 91'500.-- TTC est accordé à la Municipalité pour financer les études, y compris mise à l'enquête et mise en soumission d'une liaison piétonne entre le chemin de Pré-Fleuri et la route de Saint-Cergue comprenant un passage inférieur sous le NStCM et une passerelle piétonne sur le Cossy,
2. le crédit de CHF 91'500.-- TTC sera à porter au compte no 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 août 2010 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Is

D. Rossellat



La Secrétaire :

Is

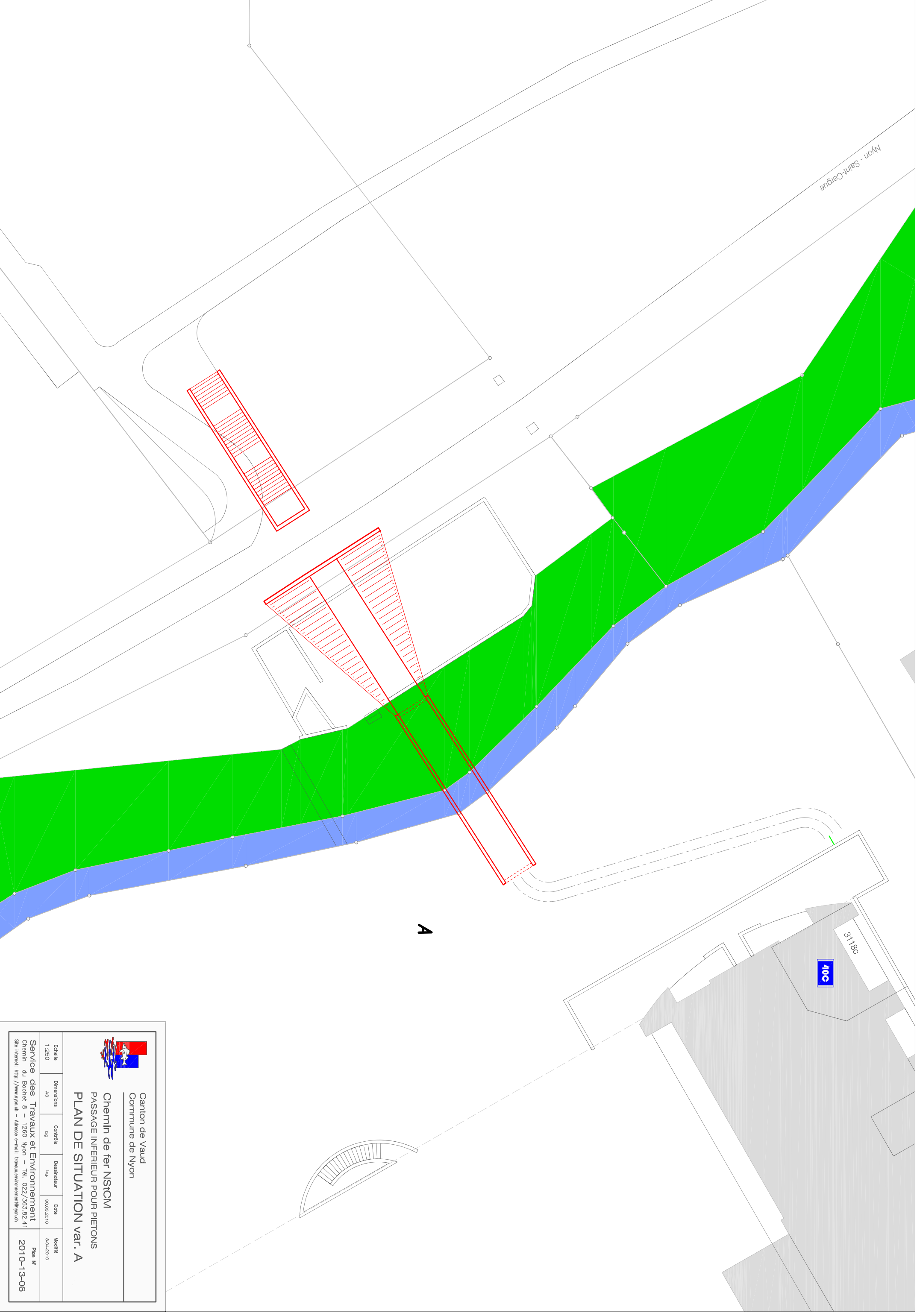
R. Leiggener

Annexes

Tableau d'investissement
Dossier d'avant projet de l'ouvrage projeté

NYON · PRÉAVIS N° 173 AU CONSEIL COMMUNAL

CREDIT SUPPLEMENTAIRE D'INVESTISSEMENT											
PREAVIS No. 173 / 2010		Etude liaison piétonne Chemin de Pré-Fleuri - Route de St-Cergue					Date: Nyon le		16.08.2010		
Demande de crédit de CHF 91'500.-- TTC											
Situation des préavis au 11.08.2010			2006	2007	2008	2009	2010	2011			
Total des préavis votés par le Conseil Communal			13'957'350	11'435'780	15'096'800	16'926'760	1'262'150	0			
Situation des emprunts au 11.08.2010			2006	2007	2008	2009	2010	2011	Cautionnements et garanties		
Plafond d'emprunt selon préavis No. 14 du 18.12.2006								230'000'000	Plafond (préavis No.14)	24'700'000	
Emprunts au 1er janvier			109'640'664	126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357		Engagé	-9'345'799	
Evolution des emprunts durant la période +/-			17'051'567	4'533'248	9'827'534	-259'656	2'214'017		Caution demandée	0	
Emprunts fin période/date du jour			126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	143'007'374		Disponible	15'354'201	
Dépenses d'investissement			Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien			
		CHF TTC	2010	2011	2012	2013 et +	TOTAL	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
Crédit d'étude		91'500	20'000	71'500	0	0	0	91'500			
Total de l'investissement		91'500	20'000	71'500	0	0	0	91'500	5	18'300	0
Financement du préavis											
Budget de fonctionnement:											
Trésorerie courante											
Investissement:											
Trésorerie/Emprunts dont		91'500									
Fonds de réserve		0									
Estimation des coûts d'exploitation											
Libellé / années			2010	2011	2012	2013 et +					
Coût total d'exploitation			160	21'270	20'680	20'080					
Intérêts en %		3.25%	160	2'970	2'380	1'780					
Entretien			0	0	0	0					
Amortissements linéaires			0	18'300	18'300	18'300					
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0					
Personnel supp. en EPT			0	0	0	0					
Revenus annuels			0	0	0	0					
			0	0	0	0					
Coûts net d'exploitation			160	21'270	20'680	20'080					

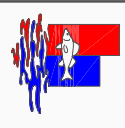


Nyon - Saint-Cergue

A

40C

3118c



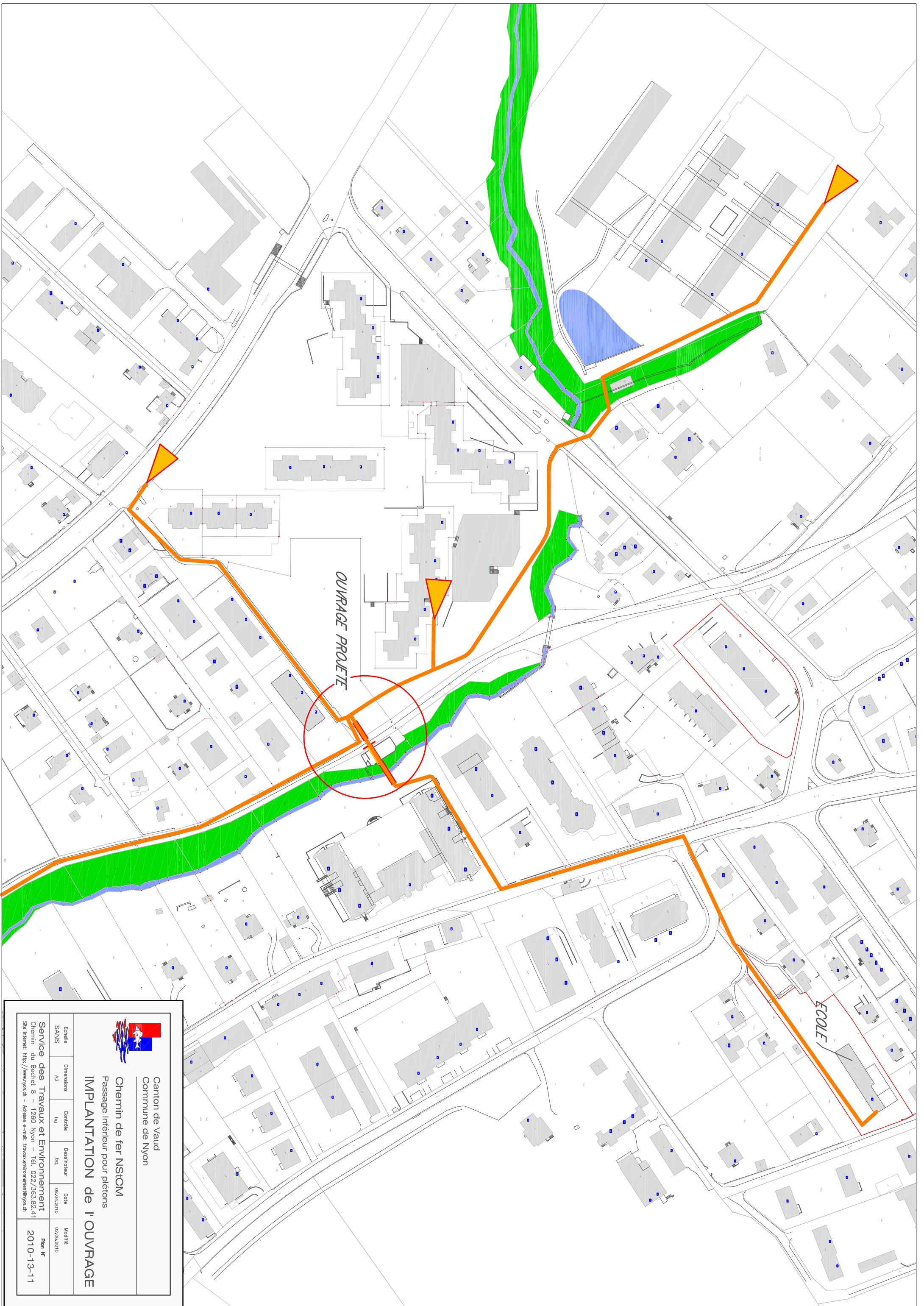
Canton de Vaud
Commune de Nyon

Chemin de fer NStCM
PASSAGE INFÉRIEUR POUR PIÉTONS
PLAN DE SITUATION var. A

Echelle	Dimensions	Contrôle	Desainneur	Date	Modifié
1:250	A3	bp	bp.	30.03.2010	8.04.2010

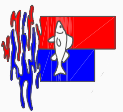
Service des Travaux et Environnement
Chemin du Rochet 8 - 1260 Nyon - Tél. 022/363.82.41
Site Internet: <http://www.nyon.ch> - Adresse e-mail: travauxenvironnement@nyon.ch

Plan N°
2010-13-06



OUVRAGE PROLETÉ

ÉCOLE



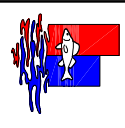
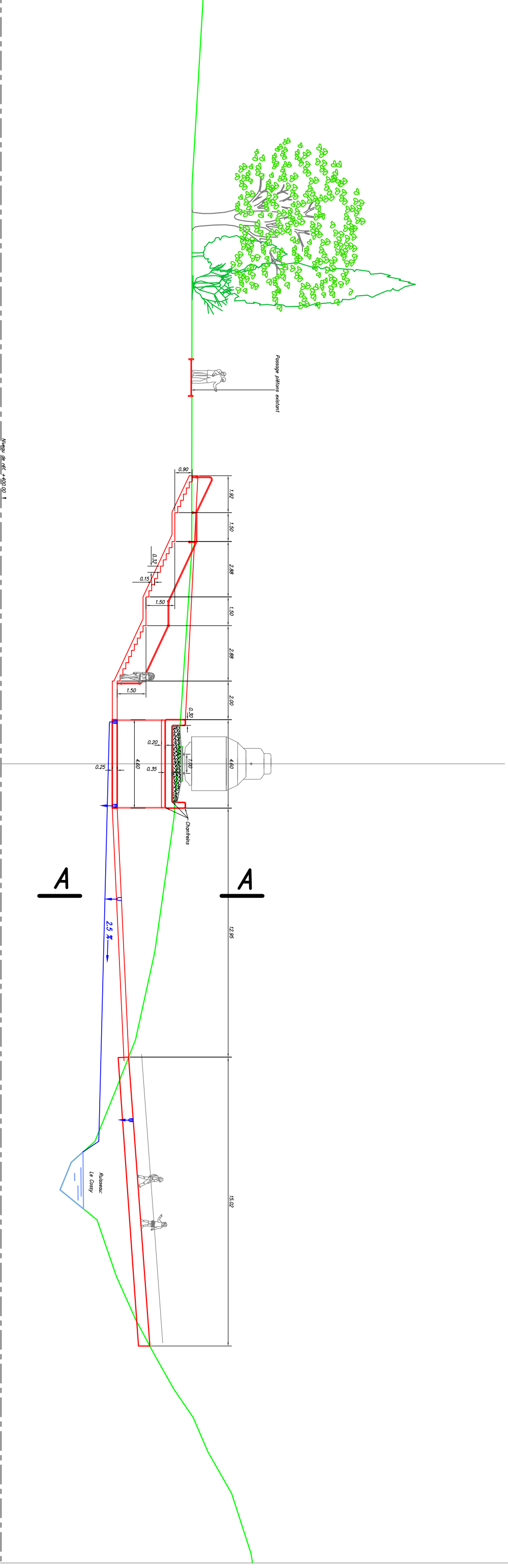
Canton de Vaud
Commune de Nyon

Chemin de fer NSTCM
Passage Intérieur pour piétons
IMPLANTATION de l'OUVRAGE

Echelle	Dimensions	Contôle	Dessinateur	Date	Modifié
SANS	A3	bp	bp	09.04.2010	02.06.2010

Service des Travaux et Environnement
Chemin du Bochet 8 - 1260 Nyon - Tél. 022/563.62.41
Site Internet: <http://www.nyon.ch> - Adresse e-mail: travaux.environnement@nyon.ch

Plan N°
2010-13-11



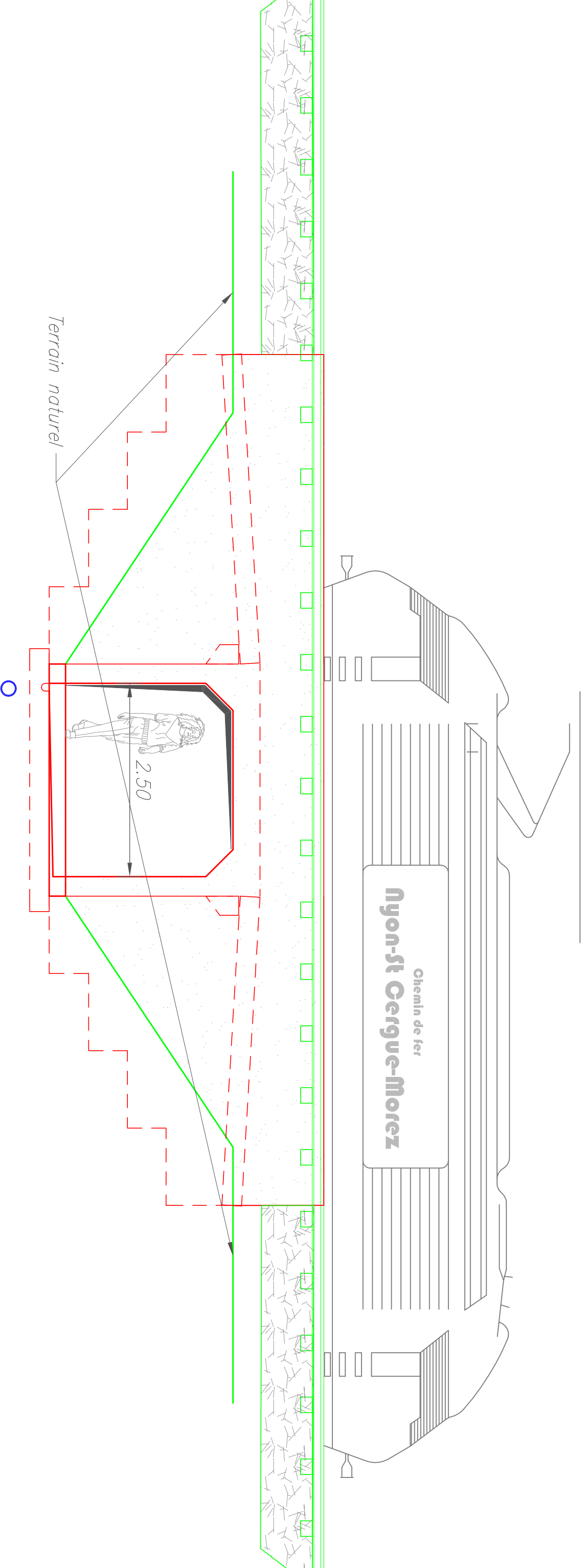
Canton de Vaud
Commune de Nyon

Chemin de fer NSICM
PASSAGE INFÉRIEUR POUR PIÉTONS
COUPE EN LONG "A"

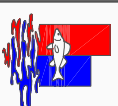
Echelle	Dimensions	Contrôle	Desinateur	Date	Modifié
1:200	A3	bp	bp	30.03.2010	06.04.2010

Service des Travaux et Environnement
Chemin du Rochet 8 - 1260 Nyon - Tél. 022/36.3.82.41
Site Internet: <http://www.nyon.ch> - Adresse e-mail: travauxenvironnement@nyon.ch

Plan N°
2010-13-02



Coupe A-A



Canton de Vaud
Commune de Nyon

Chemin de fer NSICM
PASSAGE INFÉRIEUR POUR PIÉTONS
COUPE TYPE A-A

Echelle	Dimensions	Contrôle	Dessinateur	Date	Modifié
1:50	A3	bp	bp	30.03.2010	7.04.2010

Service des Travaux et Environnement
Chemin du Rochet 8 - 1260 Nyon - Tél. 022/363.82.41
Site internet: <http://www.nyon.ch> - Adresse e-mail: travauxenvironnement@nyon.ch

Plan N°
2010-13-04